



## SUSPICION WOHLFAHRTIA MAGNIFICA

### Document accompagnant les prélèvements de larves

Version 2 – mai 2020

**Cette fiche doit être renseignée par le vétérinaire OU l'éleveur en cas de suspicion de myiase à *Wohlfahrtia magnifica* (Voir précisions au verso).**

Date de prélèvement : .....

#### Elevage

- Nom/prénom ou raison sociale : .....
- Numéro EDE : .....
- Adresse email : .....@..... / Téléphone : .....
- Adresse de l'élevage : .....
- .....
- Signature de l'éleveur acceptant la transmission des résultats à GDS France à des fins de surveillance collective<sup>1</sup> : .....

#### En cas de visite du vétérinaire

- Nom/prénom ou raison sociale : .....
- Numéro ordre : .....
- Adresse email : .....@..... / Téléphone : .....
- Signature du vétérinaire, qui atteste les informations décrites ci-dessous : .....

#### Données sanitaires

- **Commune du lieu de suspicion** : .....
- **Code postal** : .....
- **Espèce(s) atteinte(s)** :  Ovins ;  Bovins ;  Autres – préciser : .....
- **Nombre d'animaux adultes présents sur l'exploitation** : Ovins : ..... ; Bovins : ..... ;  
Autres (préciser pour chaque espèce) : .....
- **Nombre d'animaux atteints** : Ovins : ..... ; Bovins : ..... ;  
Autres (préciser le nombre d'animaux concernés pour chaque espèce) : .....
- **Zones corporelles infestées** (cocher les cases) :

	Espace interdigité	Fente vulvaire	Conduit auditif	Ombilic	Prépuce	Boucles auriculaires	Autre : .....	Autre : .....
Ovins								
Bovins								
Autre espèce : .....								
Autre espèce : .....								
Autre espèce : .....								

**Commentaire** : .....

.....

<sup>1</sup> GDS France s'engage à réaliser un traitement anonymisé des données



## Mode d'emploi

### ✓ Dans quel cas renseigner le DAP et réaliser des prélèvements ?

La suspicion d'infestation par des larves (myiase) de la mouche *Wohlfahrtia magnifica* se base sur la présence de larve(s) blanche(s) à l'intérieur d'un orifice (vulve, prépuce, conduit auriculaire...) ou de l'espace interdigité ou d'une plaie **ET** qui résistent à leur retrait. Cependant la mouche *Lucilia sericata* engendre une myiase similaire qu'il est uniquement possible de différencier après une diagnose de laboratoire.

Le document accompagnant les prélèvements, c'est-à-dire les larves, permet de recueillir les données sanitaires permettant de caractériser les cas. Il est donc nécessaire de le remplir à chaque suspicion.

Il est nécessaire de **contacter son GDS** car deux situations peuvent se présenter pour confirmer la suspicion :

- La commune du lieu de suspicion n'a pas encore eu de cas => **confirmation par diagnose de laboratoire nécessaire**
- La commune du lieu de suspicion a déjà eu un élevage atteint de *wohlfahrtia magnifica* => la suspicion du vétérinaire peut suffire pour considérer l'élevage atteint **mais il est tout de même fortement recommandé de privilégier un prélèvement de larves pour réaliser une diagnose de laboratoire (éviter les cas faussement positifs)**

⇒ **Dans les deux cas, il est nécessaire que ce document soit entièrement rempli**

### Les prélèvements peuvent être effectués par l'éleveur ou le vétérinaire

#### ➤ Réalisation des prélèvements (source GDS 87)

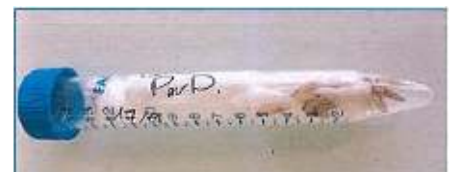
- ⇒ Je prélève au moins 10 larves (toutes les larves si moins de 10) directement sur la lésion ou les lésions avec une pince (*si possible, prélever à plusieurs endroits et sur plusieurs animaux*) ;
- ⇒ Je mets ces larves dans un même pot étanche ;
- ⇒ **IMPORTANT : ne pas jeter les larves sur le sol afin d'éviter une recontamination potentielle des animaux.**



Crédit photo : E Garin – GDS

#### ✓ Conditionnement et conservation des échantillons

- ⇒ Je rajoute un support humidifié (essuie-tout ou mouchoir en papier trempé dans de l'eau du robinet) pour allonger la durée de survie des larves dans le pot ;
- ⇒ Je stocke les prélèvements au réfrigérateur avant leur envoi.



#### ✓ Expédition des échantillons

**Je contacte mon GDS pour connaître le laboratoire** auquel envoyer mes prélèvements avec ce document dûment complété.

#### Que faire en cas de confirmation ?

- ⇒ **En cas de confirmation, je recontacte mon GDS et mon vétérinaire** pour soigner mes animaux et connaître la marche à suivre pour surveiller et prévenir les infestations ;
- ⇒ **Je contacte mes voisins de pâture** pour qu'ils surveillent leurs animaux et mettent en place la prévention nécessaire, en lien avec leur GDS et leur vétérinaire.